



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 septembre 2019

Conférence de presse commune Parquet de Paris, AMF, ACPR - Escroqueries financières, les autorités mobilisées

Mode opératoire des escrocs, profil des victimes, réponses des autorités : à l'occasion d'une conférence de presse conjointe le 17 septembre 2019, le Parquet de Paris, l'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ont dressé un nouvel état des lieux des arnaques financières en France. Elles ont appelé les épargnants à la plus grande vigilance pour mieux se protéger.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de
l'Observatoire de
l'épargne de l'AMF -
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public contre les
activités de plusieurs
acteurs qui proposent
en France des
investissements sur le
Forex et sur des
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02

